

Questions orales

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion de dire, à la Chambre que j'étais préoccupé par le nombre qui augmentait rapidement des avis d'opposition qui étaient remplis auprès du ministère, et j'ai demandé, et pas hier, mais bien avant, que les députés en fassent la critique, aux fonctionnaires du ministère d'examiner la possibilité en faisant un réexamen très attentif des avis de cotisation, des vérifications, et s'il y avait possibilité de réduire ce nombre d'opposition et d'arriver à une situation de règlement des conflits avant même que le contribuable ne soit chargé de remplir un avis d'opposition.

Monsieur le Président, ce n'est pas une nouvelle politique, c'est une préoccupation du ministère qui est intensifiée afin, justement, d'éviter que les contribuables ne soient pris à compléter d'autres formulaires qui étendent le temps avant qu'ils ne viennent au moment de payer leurs impôts.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES**LE PAIEMENT À L'AVANCE DES TAXES MUNICIPALES—LES EMPRUNTS HYPOTHÉCAIRES CONTRACTÉS AUPRÈS DES BANQUES**

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au ministre des Finances. Comme ce dernier le sait pertinemment, au Canada des centaines de milliers de personnes ont acheté leur maison grâce à un emprunt hypothécaire, contracté généralement auprès d'une banque. Dans la plupart des cas, le versement mensuel comprend non seulement le remboursement de l'hypothèque, mais aussi le paiement de la taxe municipale. Durant une bonne partie de l'année, ces versements sont effectués d'avance. Le ministre sait-il que, bien souvent, sinon systématiquement, la banque ne verse au détenteur de l'hypothèque aucun intérêt, ou à peine un intérêt de 3 à 4 p. 100, alors qu'elle consent des prêts à des taux de 12 p. 100 ou plus? Comme les banques réalisent des bénéfices aussi intéressants, le ministre pourrait-il prier l'inspecteur général des banques de se pencher sur cette pratique afin de voir si les banques n'exploitent pas les propriétaires qui ont contracté des hypothèques chez elles?

● (1440)

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je porterai volontiers la question du député à l'attention de l'inspecteur général, et je le prierai de l'examiner et de m'en rendre compte. Je serai fort aise de communiquer au député les résultats de l'enquête qu'effectuera l'inspecteur général des banques.

LA RESPONSABILITÉ D'INFORMER LES CRÉANCIERS HYPOTHÉCAIRES DE LEURS DROITS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Le ministre pourrait-il également charger l'inspecteur général des banques de voir si les banques et les établissements qui consentent des emprunts hypothécaires informent leurs clients qu'ils ont le loisir de payer d'avance leurs taxes municipales, ce qui leur permet d'épargner une somme considérable?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne manquerai pas de communiquer à l'inspecteur général des banques la proposition du député. Je lui demanderais d'examiner la question et de me communiquer ses constatations. Je transmettrai avec plaisir au député le résultat de ces entretiens.

* * *

LE REVENU NATIONAL**L'ATTITUDE DU MINISTÈRE À L'ÉGARD DES PETITES ENTREPRISES**

M. Otto Jelinek (Halton): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Malgré ses excuses répétées, s'il faut en croire le principal conseiller de politique fiscale de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, qui représente 65,000 petites entreprises du Canada, il appert que Revenu Canada ne demande plus aux contribuables de justifier des déductions qui lui paraissent contestables. Il se contente de les refuser automatiquement, en donnant 90 jours au contribuable pour faire appel.

Le ministre ne comprend-il pas que les dirigeants de petites entreprises et les particuliers sont trop occupés à essayer de joindre les deux bouts pour entrer en lice avec l'État, sans compter les frais que cela entraîne en plus? Est-ce que le ministre va intervenir immédiatement pour remédier à cette pratique injuste, afin que nos petites entreprises puissent exercer leur activité à l'abri du harcèlement?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai déjà indiqué à cette Chambre, je l'ai même réitéré dans mon discours ce matin, que j'ai déjà eu des discussions avec mes hauts fonctionnaires à ce sujet. Comme je l'ai indiqué, je suis préoccupé par le nombre croissant d'avis d'opposition qui sont remplis auprès du ministère et j'ai demandé que l'on trouve des formules, des moyens afin d'avoir des discussions avec les contribuables après que les vérifications sont faites et les avis de cotisation envoyés afin d'en arriver à une entente et éviter justement qu'une procédure supplémentaire ne soit imposée aux contribuables, comme l'indique le député.

Maintenant, j'aimerais bien qu'on garde à l'esprit également que cette disposition de la loi qui permet à un contribuable de faire objection à un avis de cotisation qui est émis par le ministère est une protection pour le contribuable. Et si on regarde, par exemple, les résultats des avis d'opposition, on s'aperçoit que les décisions qui sont rendues à ce niveau sont largement en faveur des contribuables, c'est donc un mécanisme qui accorde plus de sécurité aux contribuables dans le traitement des cotisations qu'ils reçoivent du ministère.

[Traduction]

ON DEMANDE AU MINISTRE D'AGIR

M. Otto Jelinek (Halton): Monsieur le Président, il est bien évident que le ministre ne comprend pas ce qui se passe. Ma question supplémentaire porte sur le mémoire présenté par l'Institut canadien des comptables agréés à la Commission d'enquête MacDonald sur l'économie, qui dit notamment: